

RESOLUTION SUR LE LIBERIA

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixante-quatrième session ordinaire, du 1er au 5 juillet 1996, à Yaoundé, Cameroun,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la situation au Libéria, tel que contenu dans le document CM/1943 (LXIV),

Ayant entendu la Déclaration du Ministre libérien des Affaires Etrangères,

Rappelant la résolution CM/Res.1621 (LXIII) adoptée à sa soixante-troisième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, ainsi que d'autres résolutions antérieures de l'OUA sur la crise libérienne,

Déplorant la tragédie qui a déchiré le Libéria ainsi que la sérieuse menace qu'a constituée pour l'Accord d'Abuja la récente recrudescence de violents combats à Monrovia qui a causé des pertes inutiles en vies, la destruction des biens et le pillage des propriétés des Organisations internationales, y compris de l'UNOMIL et d'autres Agences des Nations Unies, des ONGs et des organisations humanitaires,

Gravement préoccupé par les conséquences humanitaires tragiques induites par la nouvelle violation du cessez-le-feu qui a obligé des milliers de civils à fuir leur pays dans des conditions d'extrême précarité.

Notant avec satisfaction les initiatives et actions prises par le Président en exercice de la CEDEAO et Président de la République du Ghana, S.E. le Capitaine Jerry John Rawlings, par le Comité des Ambassadeurs de la CEDEAO au Libéria et par le Gouvernement américain, qui ont abouti à un cessez-le-feu à Monrovia, sauvé la nation libérienne d'une guerre et offert aux parties au conflit au Libéria une nouvelle occasion de mettre en oeuvre les dispositions de l'Accord d'Abuja.

CM/Res. 1650

Notant en outre avec satisfaction les recommandations faites et le mécanisme institué le 7 mai 1996 par la septième réunion du Comité des neuf de la CEDEAO,

Se félicitant de l'initiative prise par le gouvernement américain de mettre en place un Groupe de Contact International sur le Libéria et Exprimant le souhait de voir les relations entre la CEDEAO et le Groupe de Contact s'intensifier dans l'intérêt du peuple libérien,

Conscient des efforts inlassables que déploient la CEDEAO et son Président en exercice, le Capitaine J.J. Rawlings, en vue de la mise en oeuvre, aussi rapide que possible, de l'Accord d'Abuja ainsi que les sacrifices énormes consentis par les pays de la région,

Conscient de ce que ces efforts ne pourront aboutir que si la communauté internationale assumait pleinement sa responsabilité en accordant à la CEDEAO l'assistance financière et matérielle nécessaire, sans conditionalités particulières.

Conscient également que le rétablissement de la paix au Libéria incombe avant tout aux libériens eux-mêmes, et en particulier aux chefs des factions belligérantes qui doivent placer l'intérêt de leur peuple et celui de leur pays au dessus de leurs ambitions personnelles:

1. **SALUE** les initiatives du Président en exercice de la CEDEAO et des dirigeants de la sous-région ainsi que l'action des Etats-Unis d'Amérique qui ont conduit à un cessez-le-feu à Monrovia et permis le rétablissement du statut de Monrovia comme zone de sécurité;
2. **EXPRIME** son plein appui aux décisions prises par la 7ème réunion, au niveau ministériel, du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria, notamment les mesures que les parties belligérantes devront mettre en oeuvre d'ici le prochain Sommet de la CEDEAO en vue de permettre la remise en marche du processus de paix, tel que recommandé par l'Accord d'Abuja;

3. **REITERE SA CONVICTION** que l'Accord d'Abuja demeure le meilleur cadre pour le rétablissement de la paix et de la stabilité au Libéria et **REAFFIRME** la nécessité pour les factions belligérantes d'appliquer scrupuleusement toutes les dispositions de l'Accord concernant la nature du Conseil d'Etat, l'appellation du gouvernement de transition ou le rôle de l'ECOMOG;
4. **SALUE ET SOUTIENT** la décision de la CEDEAO de ne reconnaître aucun Gouvernement libérien arrivé au pouvoir par la force et la violence en violation de l'Accord d'Abuja;
5. **EXHORTE** toutes les factions belligérantes libériennes ainsi que le Gouvernement National de Transition du Libéria (LNTG) à coopérer pleinement avec l'ECOMOG et à respecter scrupuleusement le mandat qui lui est dévolu, en vue de donner un nouvel élan aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants tel que prévu par l'Accord d'Abuja;
6. **FELICITE** les pays de la région, et en particulier ceux d'entre eux qui contribuent à l'ECOMOG, pour les sacrifices qu'ils ont consentis dans la recherche d'une solution définitive au conflit libérien et les **INVITE** à persévérer dans ce sens malgré les difficultés;
7. **FELICITE EGALEMENT** le Secrétaire Général de l'OUA pour la mise à disposition d'une assistance à la CEDEAO;
8. **SOULIGNE** l'urgente nécessité pour la Communauté internationale de s'acquitter des engagements pris lors de la conférence d'engagement en faveur du Libéria, conférence organisée sous l'égide des Nations-Unies à New York le 27 octobre 1995;

9. **REITERE** l'urgente nécessité pour la communauté internationale de se conformer scrupuleusement à l'embargo sur les armes imposé aux factions belligérantes en vertu de la Résolution 788 du Conseil de Sécurité des Nations Unies;
10. **EXPRIME SA PROFONDE GRATITUDE** au Gouvernement du Ghana pour la grande générosité dont il a fait montre en accordant asile à des milliers de libériens, notamment des femmes et des enfants, qui ont fui leur pays par bateau à la suite des récents combats à Monrovia;
11. **INVITE INSTAMMENT** la Communauté internationale à fournir une assistance matérielle et financière accrue aux pays de la région qui ont accueilli les réfugiés libériens et **LANCE UN APPEL** aux ONG humanitaires africaines pour qu'elles participent activement aux opérations d'assistance, démontrant ainsi davantage la solidarité du continent et de ses populations avec le peuple du Libéria;
12. **PREVIENT** les dirigeants des factions belligérantes libériennes que si l'évaluation par la CEDEAO du processus de paix au Libéria lors de son prochain Sommet s'avère négative, l'OUA aidera à parrainer un projet de résolution au Conseil de Sécurité des Nations Unies en vue de leur imposer des sanctions sévères, y compris la possibilité de mettre en place un tribunal pour crimes de guerre afin de les juger pour cause de violation graves des Droits de l'Homme au détriment des Libériens.
13. **REITERE** l'appel lancé aux factions belligérantes par la CEDEAO et la Communauté internationale afin qu'elles rendent tous les biens pillés à Monrovia, lors des récents combats d'avril 1996, à leurs légitimes propriétaires, en particulier la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, les ONG et autres organisations internationales.

14. **LANCE UN APPEL** aux ONG qui ont retiré temporairement leur personnel du Libéria ou qui y maintiennent un effectif réduit depuis les derniers combats d'avril 1996 à Monrovia, pour qu'elles reprennent pleinement leurs activités en vue de mettre un terme aux difficultés que connaissent des civils innocents en raison des mesures qu'elles ont prises.

15. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine de continuer à suivre l'évolution de la situation au Libéria et d'en faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres.